

# Bruxelles

## ouvre une enquête approfondie sur l'aéroport de Beauvais

**La Commission européenne veut savoir si le financement de l'aéroport situé dans l'Oise est conforme à la législation européenne sur les aides d'État**

Après les aéroports de Carcassonne, Angoulême, La Rochelle et Marseille, c'est au tour de la plateforme de Beauvais de se retrouver dans le collimateur de Bruxelles. La Commission européenne a en effet annoncé mercredi l'ouverture d'une enquête approfondie sur le financement de l'aéroport de Beauvais (Oise) pour déterminer s'il est en règle avec la législation européenne sur les aides d'Etat.

Le site aéroportuaire de Beauvais a accueilli plus de 3,6 millions de passagers en 2011. La Commission évoque des aides publiques de près de 25 millions d'euros reçues par l'aéroport entre 2000 et 2008, notamment pour financer ses infrastructures (**voir le communiqué complet de la Commission**). « À ce stade, la Commission doute que ces mesures, accordées par plusieurs entités publiques (...) soient conformes aux lignes directrices relatives aux aides d'État dans le secteur de l'aviation adoptées par l'UE en 2005 », ajoute-t-elle.

L'exécutif européen, chargé de veiller au respect des dispositions européennes sur la concurrence, s'intéresse également aux remises et aux accords commerciaux conclus entre l'aéroport et les compagnies aériennes qui le desservent. Si la Commission n'a pas identifié de compagnie en particulier, l'aéroport de Beauvais, situé à 75 kilomètres au nord de Paris, est connu pour accueillir plusieurs compagnies aériennes à bas coûts, notamment Ryanair, Wizz Air ou encore Blue Air.

### **Dix-huit enquêtes en Europe**

Face à ces enquêtes répétées portant sur des soupçons de financements illégaux des collectivités locales à son bénéfice, l'état-major de Ryanair ne reste pas inerte. Le 9 mai dernier, Ryanair organisait la tournée des principaux aéroports soumis à enquête. Alors que le patron de la compagnie, Michael O'Leary, dénonçait en Allemagne « la vendetta organisée par Bruxelles » contre sa compagnie, le n°2 du transporteur, Michael Cawley, faisait le tour de plusieurs aéroports régionaux en France pour alerter des conséquences d'une remise en cause des aides publiques.

Au total, Bruxelles a ouvert la bagatelle de 18 enquêtes en Europe afin de savoir si des accords passés entre les pouvoirs publics, les aéroports d'une part et de l'autre, les compagnies à bas coûts, dont Ryanair, sont conformes aux droit européen de la concurrence.